



Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

Objectifs Professionnels : Devenir SST

Intervenir efficacement face à une situation d'accident.
Mettre en application ses compétences au service de la prévention des risques professionnels.

Public visé

Salarié d'une entreprise privée ou agent public.

A l'attention des personnes en situation de handicap (même temporaire)

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou des compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Aussi si vous rencontrez une quelconque difficulté. Nous vous remercions de contacter directement PROLIPSI FORMATION au 0249522926.

Action de formation en présentiel

Action réalisée en présentiel, en intra entreprise ou en inter entreprise entre 4 et 10 personnes.
Phase 1 validation formative, phase 2 validation certificative.
Durée totale de la formation : 14 heures sur 2 journées de 7h.
Dates et horaires : à convenir ensemble.
Lieu de formation : Etablissement du demandeur ou salle de formation prévue par l'organisme.

Prérequis des stagiaires avant formation

La personne est volontaire et se sent capable physiquement et intellectuellement de suivre la formation.
Un positionnement individuel des stagiaires est réalisé par questionnaire en amont de la formation.

Délai d'accès à la formation

Un mois au minimum en intra entreprise et deux mois minimum en inter entreprise.

Modalités d'inscription :

Contacter Prolipsi Formation au 0249522926 ou par mail à contact@prolipsi-formation.fr

Objectifs opérationnels : Contenu détaillé de la Formation

Réglementation : la formation « Sauveteur Secouriste du Travail » a pour objectif d'être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au service de la prévention des risques professionnels, dans le respect de l'organisation dans son entreprise et des procédures spécifiques.

Domaines de compétences n° 1 Intervenir face à une situation d'accident du travail

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.

Compétences visées :

Identifier le cadre juridique du rôle du SST.

Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.

Protéger de façon adaptée.

Compétences visées :

Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.

Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées.

Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

Examiner la victime.

Compétences visées :

Rechercher suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée.

Reconnaître les autres signes affectant la victime.

Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptée au plus près de la victime.

Compétences visées :

Définir les différents éléments du message d'alerte.

Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.

Secourir la victime de manière appropriée.

Compétences visées :

Choisir à l'issue de l'examen, l'action ou les actions à effectuer.

Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques.

Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.



Domaines de compétences n° 2

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Situer son rôle SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

Intervenant

Tony PRODHOMME :

Formateur SST. Formateur diplômé en prévention incendie. Formateur SSIAP.

Ancien Sapeur-pompier Professionnel.

Moyens techniques

Salle de formation.

Matériels référencés INRS.

Outils informatiques.

Moyens pédagogiques

Méthode interactive, essentiellement pratique sur l'apprentissage des gestes à l'aide de cas concrets de simulations d'accidents.

Exposés théoriques, mises en situation pratiques, études de cas et partage d'expériences.

Méthodes d'évaluation

Un positionnement en amont est réalisé (envoi par email).

Un tour de table est effectué en début et en fin de chaque formation avec les participants.

Une grille d'auto-évaluation des acquis de la formation est remplie par les stagiaires.

Evaluation en fin de formation (grille INRS) avec délivrance d'un certificat de réalisation à la fin de la session.

En cas d'échec, une fiche d'observation sera réalisée, faisant apparaître nos observations et préconisations.

L'évaluation de la formation par le commanditaire sera réalisée à froid.

Sanction de la formation

Un certificat de réalisation est fourni à chaque stagiaire.

Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail fourni en différé par l'INRS/CARSAT.

Indicateurs de résultats en 2023

100% des stagiaires formés ont obtenu leur validation Sauveteur Secouriste du Travail.

Indicateurs de satisfaction

Cette formation a reçu une note de 9.56/10 par les stagiaires formés entre le 1^{er} janvier 2023 et 31 décembre 2023.

Coût de la formation

Voir proposition de convention de formation réalisée sur mesure fournie en HT.

Engagement qualité de PROLIPSI FORMATION

L'organisme prestataire d'actions de développement des compétences satisfait aux exigences du décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle.

L'organisme de formation est certifié Qualiopi sous le numéro 453313 avec le certificateur Apave.

Ce certificat est téléchargeable sur le site : www.prolipsi-formation.fr

Respect des normes sanitaires et d'hygiène en vigueur

Selon les conditions sanitaires en vigueur au moment de la formation.

Documents contractuels fournis

Toutes les actions de formation dispensées par Prolipsi Formation font l'objet d'une convention de formation car elles sont dispensées à des structures et non à des particuliers.

Tout document contractuel est accompagné du parcours descriptif de l'action de la formation et de l'attestation d'information préalable à l'inscription du stagiaire. Le règlement intérieur est téléchargeable sur le site : www.prolipsi-formation.fr.

Application du RGPD par PROLIPSI FORMATION

Les informations fournies et saisies dans les documents contractuels de formation qui sont échangés entre nos deux structures, sont utilisées uniquement dans le cadre de notre relation commerciale. Par votre retour de documents, vous acceptez l'utilisation de vos informations exclusivement par PROLIPSI FORMATION le temps de la formation et de son traitement amont et aval. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits en lien avec la réglementation RGPD, en m'adressant un mail individualisé me précisant vos attentes : contact@prolipsi-formation.fr